

## NIGER- Mines d'Arlit

- **Informations sur la mine :**

Emplacement : villes d'Arlit et d'Akokan, région d'Agadez

Type : ciel ouvert et souterrain

Minerai exploité : Uranium

Surface : 375km<sup>2</sup>

Exploitant: Areva NC (France) anciennement COGEMA via les filiales Cominak et Somaïr

- **Historique :**

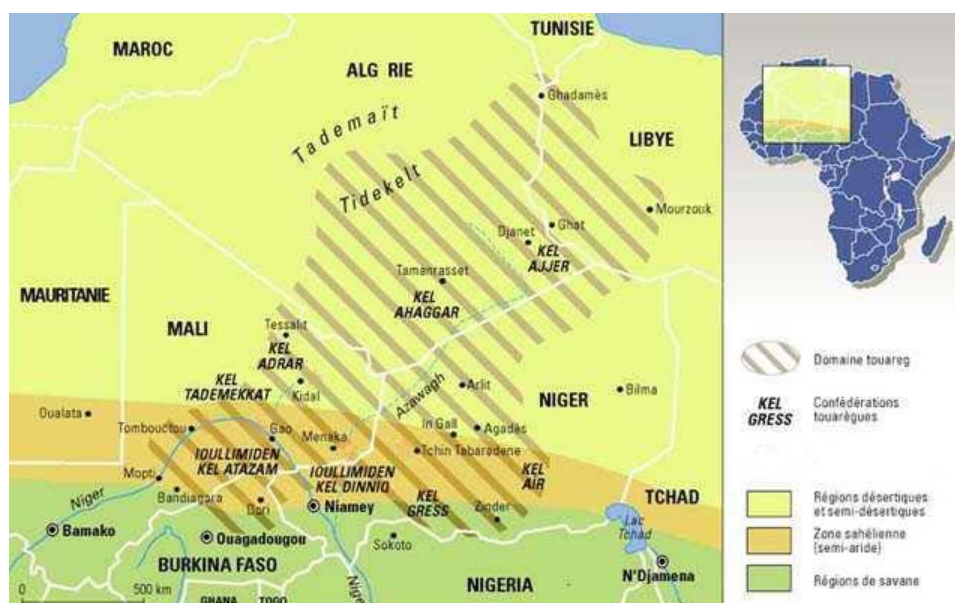
A la fin des années soixante la Somaïr (société des mines de l'Aïr), détenue à 69% par Areva et à 31% par la société nigérienne Office National des Ressources Minières) commence l'exploitation d'un gisement de minerai d'uranium, puis la Cominak (Compagnie minière d'Akouta), dont AREVA est actionnaire majoritaire, commence à exploiter en 1974 à Akokan et y installe une usine de retraitement du minerai.. Les cours de l'uranium sont au plus haut (60 000 F/CFA le kg en 84/85) pour une production d'environ 2000t. La SOMAIR créée en 1968 exploite les carrières à ciel ouvert à environ 7 km au nord-ouest d'Arlit. En 2008 sa production annuelle se montait à 1277 tonnes. Les gisements sont à une profondeur allant de 35 à 80 m. La Cominak, créée en 1974 exploite par des travaux souterrains à environ 6km au sud-ouest d'Arlit. En 2008, la capacité nominale de la compagnie est proche des 2000 tonnes par an. La mine est à 250m sous la terre et regroupe 250km de galeries. Le fruit de ces deux mines d'uranium c'est une ville, créée de toutes pièces pour accueillir les travailleurs. 250 expatriés vivaient alors à Arlit, cité construite par la société. En quelques années elle accueillait plus de 60 000 habitants.

À l'euphorie des années 70 a succédé un ralentissement de moitié de la production (1000 t) correspondant à un effondrement des cours (20 000 FCFA le kg) et a de sérieuses compressions de personnel (de 2000 à 600 employés) Aujourd'hui, la situation est stabilisée il n'y a plus que quelques expatriés, les cadres étant Nigériens et les cours de l'uranium sont remontés en 2006 provoquant un nouveau boom. En 2007, Areva perd son monopole et l'Etat nigérien reçoit des demandes de permis de sociétés nord-américaines, australiennes, asiatiques et sud-africaines. En 2008, 139 permis de recherche et d'exploitation étaient vendus en moins d'un an.

- **Peuple concerné :**

Les Touaregs premiers occupants de ces territoires arides ont été déstabilisés dans leur mode de vie : transhumance, pression démographique... sans avoir de contreparties. Les populations Touaregs sur le territoire traditionnel desquelles ces mines ont été exploitées n'ont jamais été consultées et n'ont jamais été à même de donner leur consentement préalable, libre et éclairé aux activités minières menées sur les terres qu'elles avaient de tous temps mises en valeur.

Ce fut une des nombreuses causes de la rébellion des années 1990 qui s'est étendu au Mali. Au Niger, ce soulèvement Touareg s'est conclu par un « Accord établissant une paix définitive entre le Gouvernement de la République du Niger et l'Organisation de la Résistance Armée » paraphé à Ouagadougou le 15 avril 1995 et solennellement signé à Niamey le 24 avril 1995, et par



L'espace touareg (Source : <http://www.sahara-anmilale.org/>)

lesquels l'Etat du Niger, tenait compte des revendications posées par ces mouvements. Parmi ces revendications figuraient, notamment la question de l'exploitation minière de l'uranium, de son impact et de la répartition des revenus miniers des régions Touaregs où l'uranium est exploité. Les accords entre le gouvernement et

l'ORA prévoyaient l'embauche de 350 touaregs, chiffre impossible à réaliser en pleine récession. Toutefois, ces questions majeures au regard de la situation environnementale sanitaire et sociale des populations vivant dans les régions minières, n'ont pas trouvé de solutions durables, ce qui a été, ces dernières années, en majeure partie, à l'origine d'une nouvelle crise dans le Nord du Niger (cf plus bas).

A de nombreuses reprises, notamment depuis le début des années 2000, la Société Civile Touareg et en particulier l'Association ALHAK-EN-AKAL, ont interpellé les autorités du Niger et la Société AREVA tout à la fois sur les problèmes liés à la crise environnementale, sanitaire et sociale générée par l'exploitation de l'uranium, mais également sur la nécessité pour le gouvernement du Niger et la Société AREVA de respecter les droits fondamentaux des Touaregs. Ces appels répétés, pacifiques, et s'inscrivant dans une démarche citoyenne, démocratiques et respectueuse de l'Etat de droit n'ont toutefois jamais été entendus et n'ont donné lieu à aucun règlement des problèmes en cause.

### • Impacts sociaux et environnementaux :

Les impacts sociaux des mines d'Arlit ne sont plus à démontrer. Connus et documentés, ils concernent la spoliation des terres agro-pastorales autour des deux sites, situés dans la région d'Agadez, ou encore l'absence de retombées pour les populations des bénéficiaires réalisés par Areva. L'exploitation existante et l'octroi de nouvelles concessions ont précipité le déclin de l'activité d'élevage entraînant une sédentarisation et une concentration de la population dans les villes minières. L'exploitation de l'uranium conduit ainsi à priver sans aucune compensation les Touaregs de terres nécessaire à leur survie en tant que peuple, et de terres qu'ils mettent en valeur, occupent et utilisent depuis plus de 1000 ans. Les associations de la société civile au Niger, ainsi que plusieurs universitaires aux Etats-Unis et au Royaume-Uni s'accordent sur le fait que les populations du Niger n'ont pas profité des 100 000 tonnes d'uranium extraites ces 36 dernières années. Le Niger, qui produit plus de 3 000 tonnes d'uranium par an, se situe entre la troisième et la cinquième place mondiale en matière de production d'uranium. Néanmoins, selon l'Indice de développement humain 2006 du Programme des Nations Unies pour le développement, le Niger est le pays le plus

pauvre du monde : l'espérance de vie est de 45 ans, 71% des adultes ne savent pas lire, et 60% de la population survit avec moins d'un dollar par jour. Le gouvernement nigérien, notamment, ne perçoit qu'une faible part des revenus de l'uranium.

En juillet 2007, les autorités ont renégocié le prix de l'uranium, augmentant ainsi le taux de redevance au kilo, pour le porter à 40 000 francs CFA (soit 86 dollars) pour l'année 2007. Malgré tout, aux termes d'un accord vieux de plusieurs décennies, les deux sociétés de production ne sont pas tenues de verser plus de 5,5 pour cent de leurs revenus à l'Etat. En 2006, cela équivalait seulement à 10 milliards de francs CFA (22 millions de dollars), selon le ministère de l'Exploitation minière et de l'Energie.

Les conséquences environnementales de cette exploitation à grande échelle concernent elles la destruction de la faune et de la flore autour des sites réduisant notamment les forêts et les pâturages. Mais c'est l'existence même de la mine qui est menaçante pour les populations, car



Ferrailles radioactives sur le marché à Arlit (Source : CRIIRAD, décembre 2003)

même inexploitée elle restera une source d'émanation de la radioactivité. Libéré en grande quantité par l'activité minière et les déchets radioactifs, le gaz radon-222, élément radioactif, peut parcourir des milliers de kilomètres en quelques jours sans jamais s'éloigner de la surface du sol, à cause de sa densité et la pesanteur. L'air est pollué par des poussières et des gaz radioactifs et par le non traitement de certains débris métalliques. Ces problèmes touchent, en premier lieu, les mineurs touaregs qui ont travaillé sur les mines et les populations qui vivent près des

sites miniers de la région d'Agadez, dans le nord. Ceux-ci ont été exposés à des conditions de travail dangereuses et aux substances radioactives. En août 2007, un mouvement d'associations de la société civile a exigé qu'Areva verse 300 milliards de francs CFA (647 millions) de dommages et intérêts pour ses années d'exploration dans des « conditions injustes et iniques ». La conséquence directe a été le développement de maladies cancéreuses et la mort de certains agents ou ex agents des sociétés minières ainsi que d'autres personnes vivant à proximité des sites miniers et décédées de maladies suspectes liées certainement à la radioactivité et autre poussière de l'exploitation d'uranium.

Selon le CRIIRAD, l'eau, la terre et les morceaux de ferraille qui se trouvent dans la zone d'exploitation des deux mines du Niger présentent des taux de radioactivité dangereusement élevés. Or les filiales d'AREVA ont laissé, à partir de leurs sites et se disperser sans aucune mesure de précaution, des matériaux radioactifs divers dans lesquels ont été réutilisés particulièrement dans les habitations à Arlit, ce qui a également été à l'origine d'exposition des personnes à des radiations. La nappe fossile vitale pour la survie des populations locales et de leur économie de subsistance basée sur l'élevage a été et continue d'être épuisée et asséchée à cause de la quantité d'eau nécessaire au



Résidus radioactifs de COMINAK (source : CRIIRAD, déc. 2003).

traitement d'uranium. Les deux filiales d'AREVA, Somair et Cominak, sont la cause d'une consommation annuelle de 8 millions de m<sup>3</sup> d'eau, soit près de 300 milliards de litres en 30 ans. Cette consommation est appelée à augmenter avec l'exploitation de nouveaux gisements par d'autres compagnies et la ressource en eau vitale pour les populations Touaregs est appelée à disparaître à moins de 40 ans. Cette même ressource en eau a

été systématiquement contaminée par l'exploitation de l'uranium,

sans que les populations locales soient alertées de la radioactivité et les autres formes de pollutions de l'eau qu'elles ont utilisée pour elles-mêmes et pour l'alimentation de leur bétail; Dans les zones des mines d'Arlit et Akokan, les enquêtes menées de 2003 à 2005 par la CRIIRAD (1) et l'ONG Sherpa ont prouvé l'existence d'une importante pollution radioactive des eaux. En zone urbaine l'eau dépasse 10 fois la norme admise de 0,1 mSivert/an pour les eaux de boisson. Les compagnies minières fournissent aux maraîchers de la région une eau non-conforme aux normes d'irrigation. Cette eau provient des lagunes d'épuration des eaux usées des villes minières qui n'ont jamais été contrôlées depuis 20 ans. Elle est biologiquement et chimiquement fortement polluée (ALANET GLOBAL-CCM/CG, 2006 Etude d'impact environnemental pour la mise en conformité des installations de traitement des eaux usées des villes d'Akokan et d'Arlit, DCE-République du Niger /MEF). Les installations de distribution de la ville utilisée aujourd'hui par la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), mais construites par les sociétés minières Somair et Cominak, sont vieilles de plus de quarante ans. En effet, depuis l'installation des sociétés minières d'exploitation d'uranium, il y a une quarantaine d'années l'eau potable est produite par ses dernières et revendue à la SEEN qui à son tour la distribue selon son prix à la population d'Arlit. Compte tenu de leur histoire, les réservoirs d'eau de la ville d'Arlit sont la propriété des sociétés minières, construits pour le besoin en alimentation des cités minières et des usines d'extraction d'uranium. C'est pourquoi, de tout temps cette population doit se contenter des marges d'eau potable si celles-ci existent ou lorsqu'elles sont disponibles à la suite des rationnements des quantités d'eau retenues dans les cités minières. En 40 ans la consommation d'eau pour les usines comme pour les habitants d'Arlit a engendré l'épuisement d'une des deux grandes nappes fossiles (Tarat), à hauteur de 2/3 de ses réserves et, à moyen terme, le tarissement irréversible de la seconde nappe, avec le dénoyage de la partie ouest de l'aquifère (grès d'Agadez- voir plus bas). Ce désastre environnemental a valu à AREVA d'être la première entreprise française à se voir attribuer en 2008, le César de la honte remis chaque année à Davos par les ONG suisses Déclaration de Berne et Pro Natura.

La conséquence directe de cette situation est une marginalisation sociale des Touaregs qui privés de leurs espaces traditionnels, des pâturages, de la ressource en eau perdent leurs moyens de subsistance et sont réduits à l'exode vers les villes minières où aucun travail, aucune capacité d'accueil et aucune infrastructure n'existent. Le mécontentement est de plus en plus vif chez les

milliers de mineurs et les populations qui vivent près des sites miniers de la région d'Agadez, dans le nord ; ceux-ci se plaignent de conditions de travail dangereuses et de l'exposition de la communauté aux substances radioactives. Selon une enquête réalisée en 2005 par Sherpa, un réseau international d'avocats qui plaident pour la responsabilité sociale des entreprises, les personnes qui travaillent dans les mines d'uranium nigériennes ne sont pas informées des risques sanitaires auxquels elles sont exposées ; ne bénéficient pas des mesures de sécurité les plus essentielles ; et ne sont pas toujours soignées en cas de cancer du poumon. Areva a systématiquement nié ces allégations, et attribué le nombre élevé de maladies à la rudesse du climat désertique. Areva a dit faire l'objet d'audits externes réguliers ayant trait à la santé, à l'environnement et à la sécurité ; selon les conclusions d'un de ces audits, réalisé par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), un organisme français, la société opère conformément aux normes internationales.

### Sources :

<http://areva.niger.free.fr/index.php?Documents>

[http://www.jne-asso.org/dossiers\\_nucleaire.html#niger2](http://www.jne-asso.org/dossiers_nucleaire.html#niger2)

<http://www.criirad.org/actualites/dossiers-08/niger-areva/noteniger-300108.pdf>

### Voir les enquêtes du CRIIRAD et de SHERPA :

<http://www.criirad.org/actualites/dossiers2005/niger/notecriiradarlit.pdf>

<http://www.criirad.org/actualites/dossiers2005/niger/rapportsherpa230405.pdf>

### Voir le film Arlit. Deuxième Paris :

<http://www.africultures.com/php/index.php?nav=film&no=961>

